

Directeur(trice): Jessica Lesage
CPCS - Orthophonie
819 376-5011, poste 3251

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Crédits: 12

Présentation

En bref

Ce programme s'adresse aux étudiants et aux diplômés du programme de maîtrise en orthophonie (3109) qui souhaitent faire reconnaître les compétences acquises en pratique collaborative.

Objectifs du programme

Ce programme vise le développement de compétences en pratique collaborative. L'étudiant s'initie notamment à la collaboration interprofessionnelle en santé et développe des compétences de collaboration et de partenariat avec la personne ayant un trouble de la communication ou de la déglutition et ses proches.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Programme offert à temps partiel ou à temps plein.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Pour être admissible au programme, le candidat doit être inscrit ou être diplômé du programme de maîtrise en orthophonie (3109).

Études hors Québec

Base universitaire

Pour être admissible au programme, le candidat doit être inscrit ou être diplômé du programme de maîtrise en orthophonie (3109).

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (12 crédits)

CIS1001 Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)

CIS1002 Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)

CIS1003 Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)

ORT6050 Formation clinique en orthophonie 5 (6 crédits) (ORT6048; ORT6049)

ORT6067 Collaboration avec la personne et ses proches : principes et intervention 1 (1 crédit)

ORT6068 Collaboration avec la personne et ses proches : principes et intervention 2 (2 crédits) (ORT6067; ORT6025)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants qui n'ont pas terminé le programme de maîtrise en orthophonie (3109) sont tenus de s'inscrire à des activités du programme 3109 chaque trimestre pendant leur cheminement, et ce, jusqu'à la diplomation. L'étudiant qui ne respecte pas cette règle est exclus du programme court.